



(0044)

BRANCHE **Chimie**

ACCORD MESURES D'URGENCE : **ENCORE DES CADEAUX AUX PATRONS !!!**

Les représentants patronaux ont convoqué les Organisations Syndicales pour négocier un accord de « mesures d'urgence ».

Sans surprise, les patrons et la FNIC-CGT n'ont pas la même notion du terme « urgence ». Le préambule n'est qu'un extrait du cahier de doléances que les responsables patronaux ont adressé au gouvernement.

Ce préambule fait état du poids de la chimie dans le Produit Intérieur Brut mais aussi de toutes les « difficultés » que rencontrent nos patrons : manque de compétitivité du prix de l'énergie, concurrence, taxes, réglementations, investissements en berne, etc... Pas moins de trois pages de plaintes pour un projet d'accord qui en compte sept au total. Dans la définition même de ce que seraient de "graves difficultés économiques conjoncturelles, les représentants patronaux s'appuient sur l'article L1233-3 qui est la base pour mettre en place un PSE. Il est évident que lorsque l'exercice de la démonstration de l'article L1233-3 serait faite, il faudrait croire que les employeurs feraient le choix d'aller vers de la formation plutôt que des licenciements ? FAUX

Le tout pour accoucher d'un droit à aller puiser des financements dans l'OPCO2I, pour les entreprises qui feraient le choix de former les salariés en « période d'urgence », à hauteur de 100 % des frais pédagogiques pour les entreprises de moins de 50 salariés et 70 % pour les autres. Or l'OPCO2I est déjà une vache à lait en termes de formation pour nos patrons. Ces derniers cherchent, au travers de ce projet d'accord, à siphonner toujours plus l'organisme chargé de collecter et d'administrer les fonds destinés à la formation des travailleuses et des travailleurs en vue de leur évolution professionnelle. Mais quels nouveaux conquits pour les créateurs de richesses ? Aucun, tout juste une incitation à maintenir dans l'emploi, alors que la loi le prévoit déjà au travers de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

Ce que le projet d'accord ne met absolument pas en lumière, c'est que le manque d'investissement n'est pas une fatalité : il est le résultat du choix délibéré de nos patrons d'augmenter toujours plus leurs marges ainsi que les dividendes exponentiels servis aux actionnaires. Et la CGT ne le rappellera jamais assez : les actionnaires ne sont que

des parasites qui se nourrissent sur le dos de la bête que le fruit de notre travail engraisse quotidiennement.

Ils ne servent absolument pas à financer les financements des investissements. Quand nos patrons ont besoin de capitaux pour investir, ils se tournent vers les aides publiques, puis les banques. Et même celles et ceux qui croient que le placement de leurs primes d'intéressement les rendrait actionnaires de l'entreprise qui les emploie font fausse route. Ils ne sont jamais convoqués et n'ont aucun droit de vote lors de l'assemblée générale des actionnaires !!

Et il en va de même sur le prix de l'énergie. Les patrons eux-mêmes ont poussé vers le démantèlement et la privatisation du bien commun que doit être l'énergie, comme EDF pour l'électricité et GDF pour le gaz. La motivation ne trouve pas son origine ailleurs que dans l'appât du gain. Certains patrons, y compris de la chimie ou du pétrole, ont vu l'opportunité de se diversifier en devenant actionnaires ou propriétaires d'entreprises « énergétiques ». Ils ont voulu privatiser la matière comme l'électricité ou le gaz afin de réaliser des profits, laissant le poids des infrastructures aux citoyens.

Mais alors que la course à la compétitivité, toujours plus exacerbée les dessert, ces derniers voudraient maintenant que ce soit l'Etat et les citoyens qui paient la facture.

La conséquence de cette stratégie est que ce sont nos emplois qui sont supprimés, nos conquits qui sont sans cesse remis en question, le tout au nom de l'accumulation sans limite et sans fin de richesses toujours plus colossales de quelques-uns

Camarades, travailleuses et travailleurs, nous ne pouvons pas laisser cette course aux profits nous tuer à petit feu !!

La FNIC-CGT ne signera pas un accord qui permettrait au patronat de siphonner le droit des travailleuses et des travailleurs sous des prétextes fallacieux. Les Organisations Syndicales qui se rendraient coupables de signer un tel accord devront rendre des comptes aux travailleuses et travailleurs qui leur ont confié un mandat.